

# GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 juillet 2012

CP 12/07-40

*L'an deux mil douze, le 19 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis au Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-plage sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

*Absent excusé : M. Marty*

### FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES ELIGIBILITE AU FONDS 2012

---

Par délibérations des 27 juin 2000, 26 juin 2001 et 27 novembre 2009, notre Assemblée a redéfini le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales.

Si le champ d'éligibilité des opérations à financer reste identique, je vous rappelle que le nouveau dispositif susvisé prévoit que c'est la commune (ou l'EPCI) qui fait appel au prestataire de son choix (de droit public ou de droit privé) et qui sollicite auprès du Conseil Général une intervention financière. Celle-ci perçoit directement, aux termes d'un arrêté attributif, la subvention attribuée par la Commission Permanente.

L'objet du présent rapport est relatif à l'examen de demandes reçues par les services départementaux pour l'exercice 2012.

Les critères d'éligibilité sont précisés en annexes I et II du rapport.

## **FONDS DE CONCOURS 2012**

Il est rappelé qu'il s'agit des demandes d'interventions financières déposées directement par les communes ou établissements de coopération intercommunale auprès du Conseil Général.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur l'éligibilité de ces nouvelles demandes, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204141, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2012.....	<b>500 000 €</b>
Engagé à ce jour .....	<b>249 784 €</b>
Engagé à la présente Commission Permanente ....	<b>250 165 €</b>
Disponible .....	<b>51 €</b>

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu les délibérations du Conseil Général des 27 juin 2000, 26 juin 2001 et 27 novembre 2009 redéfinissant le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve selon les critères définis en annexe I et II, l'éligibilité au titre de 2012 des demandes de missions financés par le fonds de concours départemental pour un montant global de 250 165 € tel que réparti dans le tableau suivant :

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
<b>COMMUNES</b>							
1	L'HONOR DE COS	SEMATEG	Rénovation de la mairie, aménagement des nouveaux locaux de la poste Phase opérationnelle	Convention de mandat	9 375 €	25%	2 343 €
2	MONCLAR DE QUERCY	SEMATEG	Valorisation de la base de loisirs phases 1 et 2 Phase opérationnelle	Convention de mandat	28 230 €	25%	7 057 €
3	ANGEVILLE	SEMATEG	Réalisation de divers équipements communaux Phase opérationnelle	Convention de mandat	20 882 €	100%	20 882 €
4	MIRABEL	SEMATEG	Construction de la nouvelle mairie Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	20 925 €	50%	10 462 €
5	MIRABEL	SEMATEG	Aménagement de la place de la mairie Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	12 702 €	50%	6 351 €
6	MIRABEL	SEMATEG	Reconversion de l'ancienne mairie Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	15 147 €	50%	7 573 €
7	VIGUERON	SEMATEG	Réfection de la salle des fêtes, du mur du cimetière, aménagement et réfection de l'église Phase pré opérationnelle (avenant inclus)	Convention de mandat	13 382 €	100%	13 382 €
8	POMPIGNAN	SEMATEG	Création d'un nouveau stade Phase opérationnelle – avenant 1	Convention de mandat	4 850 €	25%	1 212 €
9	LIZAC	SEMATEG	Divers aménagements au cœur du village Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	27 600 €	75%	20 700 €
10	ESCAZEAUX	SEMATEG	Réhabilitation de la Maison Delsol en deux logements Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	14 700 €	100%	14 700 €
11	LABARTHE	SEMATEG	Réalisation de divers aménagements de village Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	11 500 €	75%	8 625 €
12	ST NICOLAS DE LA GRAVE	Cabinet Duchêne	Étude de diagnostic des églises du Moutet et du village	Prestation de services	9 210 €	25%	2 302 €
13	GRAMONT	SEMATEG	Réalisation de divers aménagements urbains Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	6 900 €	100%	6 900 €
14	MONCLAR DE QUERCY	SEMATEG	Création d'un lotissement communal Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	24 550 €	25%	6 137 €

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
<b>E.P.C.I</b>							
15	Communauté de Communes de la Lomagne tarn et garonnaise	SEMATEG	Requalification de l'ancienne maison de retraite de Larrazet en hôtel restaurant et multi services Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	40 500 €	50%	20 250 €
16	Syndicat Inter-cantonal d'Adduction d'Eau Potable Valence d'Agen-Moissac-Puymirol	SAFEGE	Schéma directeur du réseau d'alimentation en eau potable	Prestation de services	32 545 €	30%	9 763 €
17	Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	(1)	Animation suivi du programme Leader IV (année 2012) <b>Convention territoriale du Pays Midi Quercy 2012-1</b>		107 000 €	20%	21 400 €
18	Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	(1)	Mission d'ingénierie territoriale (année 2012) <b>Convention territoriale du Pays Midi Quercy 2012-1</b>		203 400 €	25%	50 850 €
19	Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	EURL LEXA Conception	Études préalables à l'aménagement du pôle inter-communale de services au public <b>Convention territoriale du Pays Midi Quercy 2009-3</b>	Prestation de services	18 552 €	50%	9 276 €
20	Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne	SARL Signes Ouest	Étude paysagère pilote sur la Garonne dite « Agenaise »	Prestation de services	50 000 €	20%	10 000 €
(1) dépenses d'ingénierie territoriale en interne (animateurs, etc...) cofinancées et inscrites en contrat de Pays.							
<b>TOTAL</b>							<b>250 165 €</b>

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204141, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

<b>CRITERES</b>
-----------------

**1 – Nature des interventions éligibles**

Missions rémunérées par le fonds de concours sur décisions de l'Assemblée :

- Etudes préalables aux projets d'investissement et conduites d'opération (9 juin 1987) ;
- Missions de conseil en matière juridique, technique, financière et contentieuse (20 juin 1988) ;
- Assistance pour les acquisitions foncières (20 juin 1988) ;
- Interventions dans le cadre des conventions de mandat (maîtrise d'ouvrage publique) (20 juin 1988) ;
- Missions remplies dans le cadre de projets intercommunaux (15 juin 1989) ;
- Etudes préalables relatives à l'élaboration des avant-projets sommaires (18 juin 1990) ;
- Prestations de services ou de mandat en matière de gestion d'équipements publics (17 juin 1991) ;
- Mise en œuvre de plans de communication (17 juin 1991) ;
- Projets de développement global portés par un ensemble de communes ou par des structures intercommunales et les projets intercommunaux portés par un contrat de terroir (23 juin 1994) ;
- Etudes préalables relatives à l'implantation de bâtiments industriels (18 juin 1996) ;
- Schémas d'assainissement des communes (18 juin 1996) ;
- Mise en place des contrats de terroir (26 juin 1997) ;
- Assistance à la mise en œuvre de la numérisation des données cadastrales (24 juin 1999) ;
- Assistance à l'émergence des Pays – aménagement du territoire (31 janvier 2000).

Le Président,

**CRITERES****2 - Importance démographique et domaines d'actions**

Communes – Eligibilité par strate		
Strate démographique de la Commune	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel à la charge de la Commune
0 < C < 300	100 %	0 %
301 < C < 500	75 %	25 %
501 < C < 1 000	50 %	50 %
1 001 < C < 5 000	25 %	75 %
5 001 < C < 10 000	10 %	90 %

Toutes communes – Domaines spécifiques		
Schéma d'assainissement	25 %	25 % (50 % Agence Eau)
Implantation de bâtiments industriels	100 %	0 %

Organismes de Coopération intercommunale/Regroupements communaux		
Domaine	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel
- Projets à vocation intercommunale sous maîtrise d'ouvrage communale	Taux de la commune qui bénéficie du taux le + élevé	
- Projets intercommunaux	50 %	50 %
- Contrat de Terroir et de Pays (*) :		
. Etude diagnostic	100 %	0 %
. Convention de préfiguration	40 %	20 %
. Programmes d'action	50 %	50 %
. Avenants	40 %	20 %

(\*) sous réserve des participations de l'Etat, de la Région et des cumuls possibles

Le Président,